

Ce fut vers la fin du dix-huitième siècle que les négociants montréalais ressentirent le besoin d'un médium de circulation monétaire au Canada; en 1792, une banque d'émission fut projetée, qui devait porter le nom de "The Canada Banking Company"; toutefois, ce projet fut abandonné et un second projet qui vit le jour en 1808, ayant pour but l'incorporation d'une banque canadienne, fut rejeté par la législature du Bas-Canada.

Après la guerre de 1812, la monnaie créée par la loi militaire fut retirée et une fois de plus, l'attention publique se porta sur l'utilité des institutions bancaires. La Banque de Montréal ouvrit ses portes vers la fin de 1817, sa charte étant basée sur celle de la première Banque des Etats-Unis. L'année suivante vit naître la Banque de Québec, de même que la Banque du Canada à Montréal et la Banque du Haut-Canada à Kingston. Les trois institutions du Bas-Canada débutèrent comme banques privées et n'obtinrent leur charte qu'en 1822; la Banque du Haut-Canada, qui était une institution privée, céda la place à une seconde Banque du Canada qui s'établit à Toronto comme banque à charte, en 1821. Dans l'intervalle, la banque du Nouveau-Brunswick avait été incorporée en 1820 et dans la Nouvelle-Ecosse, la Compagnie bancaire d'Halifax avait commencé ses opérations en 1825; enfin, la Banque de la Nouvelle-Ecosse reçut sa charte en 1832. L'émission de papier-monnaie était le principal objectif de ces banques. La Banque de l'Amérique Britannique du Nord, qui existait déjà en Grande-Bretagne, s'implanta au Canada en 1836, la Banque Molson débuta en 1853, la banque de Toronto en 1855, la Banque Nationale en 1860 et la Banque Jacques-Cartier (maintenant Banque Provinciale du Canada) en 1862. La Banque Union fut établie en 1866, la Banque Canadienne du Commerce en 1867, la Banque des Marchands d'Halifax, (maintenant Banque Royale) en 1869, la Banque Dominion en 1871, la Banque d'Hamilton en 1872, la Banque d'Hochelega en 1873, la Banque d'Ottawa en 1874, la Banque Impériale en 1875 et la Banque Standard en 1876.

Régime actuel.—En résumant brièvement l'évolution du système bancaire au Canada et en constatant ses progrès on s'aperçoit que dès ses débuts son développement est étroitement apparenté à l'expansion du commerce d'exportation montréalais; puis les banques ont dû se dédoubler, c'est-à-dire ouvrir de nombreuses succursales, au fur et à mesure de la colonisation du pays, ainsi que pour s'adapter aux nécessités du commerce des grains et du bétail de l'ouest; les mêmes directives ont prouvé ces dernières années qu'elles sont un facteur de stabilité. Plusieurs de ces institutions disparurent par suite de faillites qui se produisirent surtout vers le milieu du 19^e siècle; néanmoins, l'édifice ne fut pas ébranlé, car ses fondations reposaient sur des principes solides, adaptés aussi étroitement que possible aux besoins du pays.

Le très grand nombre des succursales constitue l'un des caractères distinctifs de notre système bancaire; dans un pays tel que le nôtre, immense en étendue et de population relativement minime, cette méthode a démontré son utilité. L'un des résultats de la multiplicité des succursales fut de créer la centralisation; en effet, il n'existe aujourd'hui que 11 banques.² Aux Etats-Unis cette centralisation s'est opérée plutôt dans les districts.

L'Association des Banquiers Canadiens forme partie de ce système. Par le moyen de ce rouage créé en 1900 et placé sous l'autorité de la Trésorerie fédérale, il existe une étroite coopération entre les banques. L'association gouverne les opérations des bureaux de compensation, nomme des liquidateurs aux banques qui cessent leurs opérations et surveille l'impression et l'émission des billets de banques.

¹Voir p. 886 les détails concernant l'émission des billets des banques. ²À la date du 31 décembre 1927.